



Vente par telephone demande de reglement d'un colis jamais livre

Par **dede23**, le **21/03/2017** à **11:32**

Bonjour,rnrnIl y a quelques mois (octobre 2016) une société a contacté, par téléphone, ma belle mere pour la vente de compliment alimentaire réduisant la fatigue.rnCette société a contacté un huissier pour lui réclamer une facture impayée d'environ 150€.rnLe problème est qu'elle n'a jamais commandé et jamais reçu de colis.rnAprès avoir contacté la poste le colis aurait bien été livré.rnColis livré sans signature évidemment.rnLa société en question dit avoir fait des lettres de relance qui évidemment ne lui ai jamais parvenu.rnComment se sortir de cette affaire?rnComment peut on envoyé un colis sans règlement du client? rnAprès avoir contacté la société, aucune explication nous a été donné. Nous avons voulu avoir une preuve de réception de colis (forcément impossible).Et encore mieux, on nous a raccroché au nez. rnL Article L221-16 du code de la consommation est il applicable?rnrnMerci par avance.

Par **morobar**, le **21/03/2017** à **11:55**

Bonjour,rnOui.rnEn outre il appartient à l'expéditeur de prouver la réception de l'envoi.rnS'il a choisi un système sans recueil de signature, c'est son problème de gestion qu'il doit assumer;